



Société Européenne au capital de 19 991 141 euros
Siège social : 55, rue Pierre Charron - 75008 Paris
RCS PARIS 735 620 205

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société s'est tenue le 10 juin 2021, à 15 heures.

11 actionnaires étaient représentés ou ont voté par correspondance. Ils possédaient 74 341 384 actions sur les 147 125 260 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 50,53 %. Les 147 125 260 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGO	74 341 384	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	74 341 384	50,53%
2ème résolution : Approbation des comptes consolidés	AGO	74 341 384	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	74 341 384	50,53%
3ème résolution : Affectation du résultat ; Distribution de dividendes	AGO	74 341 384	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	74 341 384	50,53%
4ème résolution : Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	AGO	453 765	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	453 765	0,31%
5ème résolution : Ratification du transfert du siège social	AGO	74 341 384	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	74 341 384	50,53%
6ème résolution : Approbation des informations relatives aux éléments de rémunération des mandataires sociaux prévue à l'article L.22-10-34 II du Code de commerce	AGO	74 341 384	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	74 341 384	50,53%

7ème résolution : Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Alain Duménil, Président du Conseil d'administration et Directeur Général	AGO	74 331 619	99,99%	0	0,00%	9 765	0,01%	74 341 384	50,53%
8ème résolution : Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Ludovic Dauphin, Directeur Général Délégué	AGO	74 331 619	99,99%	0	0,00%	9 765	0,01%	74 341 384	50,53%
9ème résolution : Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier	AGO	74 125 023	99,71%	216 361	0,29%	0	0,00%	74 341 384	50,53%
10ème résolution : Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire de la société Deloitte & Associés	AGO	74 341 384	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	74 341 384	50,53%
11ème résolution : Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux Comptes suppléant de la société BEAS	AGO	74 341 384	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	74 341 384	50,53%
12ème résolution : Politique de rémunération des mandataires sociaux	AGO	74 125 023	99,71%	216 361	0,29%	0	0,00%	74 341 384	50,53%
13ème résolution : Politique de rémunération du Président Directeur Général	AGO	74 331 619	99,99%	0	0,00%	9 765	0,01%	74 341 384	50,53%
14ème résolution : Politique de rémunération du Directeur Général Délégué	AGO	74 115 258	99,70%	216 361	0,29%	9 765	0,01%	74 341 384	50,53%
15ème résolution : Approbation de la rémunération annuelle globale des administrateurs	AGO	74 341 384	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	74 341 384	50,53%

16ème résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2021	AGO	74 331 619	99,99%	0	0,00%	9 765	0,01%	74 341 384	50,53%
17ème résolution : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué au titre de	AGO	74 115 258	99,70%	216 361	0,29%	9 765	0,01%	74 341 384	50,53%
18ème résolution : Autorisation de mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions	AGO	74 121 622	99,70%	216 361	0,29%	3 401	0,00%	74 341 384	50,53%
19ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGO	74 341 384	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	74 341 384	50,53%
20ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	74 341 384	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	74 341 384	50,53%
21ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	74 121 622	99,70%	216 361	0,29%	3 401	0,00%	74 341 384	50,53%

22ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	AGE	74 115 248	99,70%	222 735	0,30%	3 401	0,00%	74 341 384	50,53%
23ème résolution : Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE	74 115 248	99,70%	216 371	0,29%	9 765	0,01%	74 341 384	50,53%
24ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature	AGE	74 115 258	99,70%	216 361	0,29%	9 765	0,01%	74 341 384	50,53%
25ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail	AGE	216 366	0,29%	74 121 617	99,70%	3 401	0,00%	74 341 384	50,53%
26ème résolution : Plafond global des augmentations de capital	AGE	74 337 983	100,00%	0	0,00%	3 401	0,00%	74 341 384	50,53%
27ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGE	74 331 614	99,99%	0	0,00%	9 770	0,01%	74 341 384	50,53%